

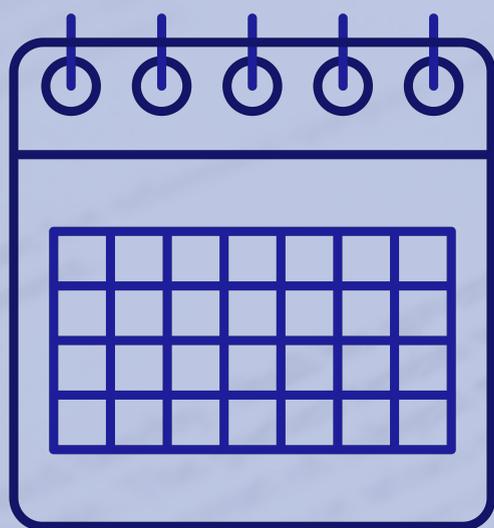
Le GRETA t'accompagne

La rupture de contrat

**Comment rompre
un contrat
d'apprentissage ?**



Tu as le droit de rompre ton contrat d'apprentissage en cours de formation. Les conditions varient selon la durée passée au service de l'entreprise



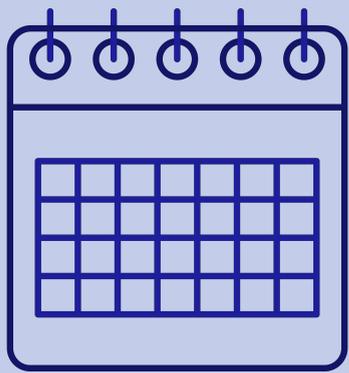
Pendant les 45 jours
de période d'essai



Rupture à votre
initiative
formalisation par
écrit

Sans motif, ni
préavis

Prévenir le CFA, et toutes les parties prenantes



Après les 45 jours
de période d'essai

La décision est prise par l'employeur et l'apprenti, qui sont d'accord pour rompre le contrat

Solliciter un médiateur apprentissage qui intervient dans un délai maximal de 15 jours ;
prévenir son employeur sous 5 jours calendaires

Prévenir le CFA, et toutes les parties prenantes



Rupture
conventionnelle
à l'amiable avec
l'employeur



Après saisie d'un
médiateur sous
certaines
conditions



Après l'obtention du
diplôme, et avoir prévenu
l'employeur 1 mois avant la
fin du contrat

**Tu souhaites en savoir plus
sur l'apprentissage ?**

**Des fiches conseils
des fiches métiers
t'attendent sur
notre site
gretametehor.com !**

